ID: 038-200063964-20250106-DE000005\_2025-DE

Reçu en préfecture le 07/01/2025

Publié le

3 10



## REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE D'ARANDON-PASSINS DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 janvier 2025

Date de convocation le 24 décembre 2024

Membres:
En exercice: 23
Présents: 14
Absents: 9
Votants: 15
Pour: 15
Contre: 0
Abstention: 0

Présidente: Madame le Maire Maria SANDRIN

Secrétaire : Madame Véronique GROS

## DE000005-2025

## **DENOMINATION DES ECOLES PUBLIQUES**

Rapporteur: Alexia FARGE

<u>Présents</u>: Mesdames, Messieurs: Maria SANDRIN, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Fabienne DUPUY, Alexandre BOITTIAUX, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Chloé VIAL,

<u>Absent (s)</u>: Vincent LIENARD, Bruno GENEVAY, Marilyn SERRANO, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVENAZ, Sophie DE ARAUJO, Patricia COUTHON,

Excusé(e): Guillaume LIAUZUN (pouvoir A.FARGE),

Envoyé en préfecture le 07/01/2025

Reçu en préfecture le 07/01/2025

Publié le

ID: 038-200063964-20250106-DE000005\_2025-DE

Madame FARGE Alexia fait part au Conseil Municipal que les écoles d'Arandon-Passins n'ont pas de dénominations et explique que les enfants scolarisés ont voté pour choisir des noms.

Elle précise que d'après les votes, l'école maternelle aurait la dénomination « Les Roseaux » et l'école élémentaire celle « des Platanes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

**Accepte** les propositions telles que présentées et proposées par les enfants des écoles d'Arandon-Passins.

Accepte de dénommer l'école maternelle « Les Roseaux »

Accepte de dénommer l'école élémentaire « Des Platanes »

Charge Madame le Maire de communiquer aux administrations concernées ces nouvelles appellations.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance Véronique GROS

P

Le Maire Maria SANDRINDO